Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-26_03_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 04 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi dix-neuf février conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. MENEUST Philippe, Mme LESAGE Catherine, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault, Mme CÖENT Annie

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme FONTENAY Julie procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian.

M. Michel BOURTOURAULT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 19 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est lu et arrêté.

26_03_2026 – FINANCES – SOCIAL – SUBVENTION AU CCAS

M. Henri NICOLLE, adjoint délégué Solidarité- Affaires Sociales expose au Conseil la demande de subvention de fonctionnement du CCAS.

Le budget du CCAS reste excédentaire au 31 décembre 2025 mais l'excédent de fonctionnement s'amenuise passant de 9 742.48 € fin 2024 à 6 448,31 € fin 2025.

Pour 2026, le besoin de financement du CCAS est estimé à 92 000€. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Entretien du minibus, et notamment installation d'une caméra de recul et changement des ceintures de sécurité
- Création d'un nouveau panneau d'indication au jardin du Pâtis Doux
- Repas des ainés : nouvelle augmentation de la facture du traiteur liée à l'augmentation du nombre d'invités
- Hausse des subventions aux associations notamment celles liées à l'aide alimentaires (banque alimentaire et Restos du cœur)
- Nouvelles dépenses liées au fonctionnement du bâtiment de l'épicerie sociale intercommunale

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-26_03_2026-DE

C’est pourquoi, pour cette année 2026, il est proposé au conseil

- **D’APPROUVER : un versement d’une subvention au budget du CCAS de 92 000 €.**
- **DE DIRE que cette subvention pourra faire l’objet de versements fractionnés au fur et à mesure des besoins ou être versée en une seule fois.**

- **Délibération approuvée à l’unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

